

Monsieur,

Je suis opposé à ce projet éolien pour les raisons suivantes.

- 1) cette enquête est irrégulière en raison d'une durée abusivement réduite;
- 2) irrégulière par l'absence de mise à disposition du public de l'arrêt de la Cour d'appel de BORDEAUX mais également de l'étude d'impact initiale dûment complétée par les études ultérieures, des études complémentaires menées par CALIDRIS en 2022.

Ces manquements nuisent à la bonne et sincère information du public mais également de l'autorité préfectorale.

- 3) travail complaisant et approximatif du bureau d'étude CALIDRIS en 2021 qui néglige et méprise l'état de la biodiversité sur le site ( non prise en compte d'une ZNIEFF de type 1 englobant le site du projet ) et notamment de l'outarde canepetière, et minimise les enjeux, carences très graves confirmées par la MRAE et la LPO.

Un avis défavorable s'impose au vu de ces éléments.

M. Eric Denjean / 86140 Doussay

.....